



**AN 2025
25-036**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

18/06/2025

OBJET : VOTE DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX AU 01/09/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°24-046 du 26 juin 2024 portant fixation des quotients familiaux au 1^{er} septembre 2024,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu la décision du Maire n°25-006 du 2 mai 2025 portant évolution des tarifs des services publics municipaux au 1^{er} septembre 2025 selon l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac),

Considérant que la Ville d'Aubergenville a mis en place, afin de faciliter l'égalité d'accès des usagers à certains services publics locaux qu'elle organise, des tarifs sociaux adossés à leurs ressources,

Considérant que ces tarifs s'appliquent aujourd'hui notamment pour les mini-séjours de la Capsule et de l'Espace Jeunes, pour les structures d'accueil de loisirs sans hébergement, les classes d'environnement et les séjours Été du service Enseignement,

Considérant que le mode de calcul retenu pour ces barèmes tarifaires est le quotient familial sur présentation de l'avis d'imposition sur le revenu des personnes physiques demandé par le dispositif CAFPRO,

Considérant que les tranches de quotient familial sont calculées, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et qu'elles varient selon l'évolution des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages (hors tabac) sur la base de l'indice INSEE sauf décision contraire,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de relever les tranches du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2025, de 0.71 % selon l'évolution de l'indice précité,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 24 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry RIHOUEY, adjoint au Maire délégué aux Finances

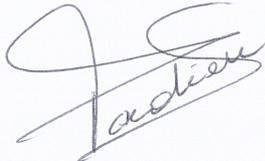
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : FIXE** au 1^{er} septembre 2025, le montant des tranches des quotients familiaux comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	
Tranche	AU 01/09/2025
1	0 € à 4 982 €
2	4 983 € à 7 823 €
3	7 824 € à 10 667 €
4	10 668 € à 13 519 €
5	13 520 € à 16 373 €
6	> 16 373 € ou sans définition de quotient

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** qu'en l'absence de présentation des éléments de calcul des ressources par les familles, il sera fait application de la dernière tranche du barème.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 27/06/25

Et publié le 27/06/25



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com